

**BIARRITZ**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024-09/03

**VILLE DE BIARRITZ**  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
Arrondissement de BAYONNE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 30 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre,  
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Raphaël LEFORESTIER

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS (questions n°1 à 7 et à partir de la question n°15), M. Edouard CHAZOUILLES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO, M. Fabrice-Sébastien BACH, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, Mme Stéphanie GRAVE, M. Mathieu KAYSER, Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS (à partir de la question n°2), M. Xavier DELANNE (Adjoint au Maire), Mme Valérie SUDAROVICH, M. Eric QUATRE VIEUX, Mme Elena BIDEAIN, M. Gérard COURCELLES, M. Sébastien MENARD (questions n°1 à 24), Mme Christelle RODET, Mme Françoise FORSANS, M. Didier BARBERTEGUY, M. Raphaël LEFORESTIER, M. Guillaume BARUCQ, Mme Lysiann BRAO, M. Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE (questions n°1 à 26), Mme Corine MARTINEAU, M. Brice MORIN, M. Sébastien CARRERE (questions n°1 à 7 et à partir de la question n°9), M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : Mme Martine VALS (questions n°8 à 14), Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS (question n°1 procuration à E. CHAZOUILLES), Mme Géraldine VERGET (procuration à R. LEFORESTIER), M. Sébastien MENARD (à partir de la question n°25, procuration à C. RODET), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à FS. BACH), M. Louis BODIN (procuration à A. PINATEL), Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ (procuration à A. BOUDOUSSE), M. Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE (à partir de la question n°27), Mme Nathalie MOTSCH (procuration à S. CARRERE), M. Sébastien CARRERE (question n°8).

---

**Projet Aguilera****Lancement d'une maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation et de l'extension des locaux de l'Union Sportive de Biarritz**

Monsieur LABORDE présente le rapport suivant.

Chers collègues,

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Aguilera, la Ville de Biarritz a aussi fait le choix de rénover les installations sportives associatives déjà existantes sur le site.

L'Union Sportive de Biarritz (USB) est le plus ancien club omnisports de la côte Basque.

Cette association, dont le siège est situé allée des Passereaux à Biarritz, offre une multitude d'activités sportives (muscultation, fitness, randonnée, danse, plongée...) et culturelles (Confrérie des Chevaliers de l'Operne, ateliers Patchwork...) et regroupe près de 1 200 adhérents.

D'un point de vue immobilier, l'USB occupe un bâtiment qui est propriété de la Ville de Biarritz, d'environ 1 000 m<sup>2</sup> de surface utile et construit au début des années 90.

Bien qu'en bon état général, ce bâtiment ne répond plus entièrement aux attentes en termes :

- de besoins de surface par rapport à l'évolution des effectifs et les activités proposées ;
- de qualité thermique et de confort intérieur (acoustique, gestion de la ventilation...) ;
- d'accessibilité.

Ces travaux d'amélioration fonctionnelle et de modification des espaces exprimés par l'USB vont impliquer, au-delà des travaux de restructuration, une extension du bâtiment en rez-de-chaussée et en R+1.

La Ville souhaite également profiter de ces travaux d'extension pour optimiser les surfaces et mutualiser certains espaces avec l'Académie Basque du Sport (ABS) qui occupe différents sites, dont le Jaï Alaï, et souffre d'un manque de structuration et de visibilité de ses locaux. Ainsi, l'extension en R+1 permettra d'accueillir les locaux propres à l'ABS.

Au terme d'une phase de programmation qui a permis de définir les contours techniques et financiers, la Ville de Biarritz a décidé de passer à une phase opérationnelle en lançant une consultation de Maîtrise d'Œuvre, **dont l'objet est la restructuration complète du bâtiment USB existant et une extension en Rdc et R+1**, complétant les besoins de l'USB par ceux exprimés par l'ABS.

#### **Montant prévisionnel des travaux**

Une estimation des travaux a été réalisée sur la base des éléments recueillis lors de la rédaction du pré-programme, en collaboration avec les deux associations concernées.

Elle exclut tous les honoraires d'études, frais de diagnostics, assurances, taxes... et ne s'entend donc qu'en budget affecté aux entreprises de travaux (hors révisions et aléas).

Elle se décompose comme suit :

- Zone Réhabilitation et extension en RDC, y compris l'aménagement des espaces extérieurs et VRD : 2 070 000 € HT
- Zone Extension en R+1 : 680 000 € HT

⇒ **Budget travaux total : 2 750 000 € HT (couts travaux valeur novembre 2024)**

A ces coûts travaux viennent s'ajouter les couts annexes :

- Aléas et révisions travaux (12 % du coût des travaux soit 330 000 €)
- Honoraires, frais d'études, de MOE et MOA : (22 % du coût des travaux soit 605 000 €)
- TVA (20 %)

**Pour un coût d'opération total TTC évalué à 4 422 000 € TTC (3 685 000 € HT)**

**Il est indiqué qu'il s'agit d'un coût prévisionnel maximum.** Il ne devra en aucun cas être dépassé, sauf accord du maître d'ouvrage.

Cette enveloppe inclut notamment :

- les travaux de réhabilitation et de construction du bâtiment selon le programme technique détaillé présent et ses différentes annexes ;
- la prise en compte de la RE 2020 ;
- les travaux de VRD pour le raccordement aux différents réseaux et l'aménagement extérieur.

#### Plan de financement :

|  | %    | Montant            |
|--|------|--------------------|
| Ville de Biarritz                      |      | 2 035 000          |
| Subventions sollicitées                |      | 1 650 000          |
| Conseil Départemental 64               | 10 % | 275 000            |
| Communauté d'Agglomération Pays Basque | 10 % | 275 000            |
| Etat                                   | 10 % | 275 000            |
| Agence Nationale du Sport              | 5 %  | 137 500            |
| Région Nouvelle Aquitaine              | 10 % | 275 000            |
| FEDER (Europe)                         | 10 % | 275 000            |
| ADEME                                  | 5 %  | 137 500            |
| <b>Total</b>                           |      | <b>3 685 000 €</b> |

*Nota : les subventions attendues portent sur le montant HT des travaux soit 2 750 000 € HT.*

*Le différentiel pour la Ville de Biarritz est calculé sur la base du coût d'opération HT.*

*Le Coût d'opération total étant de 4 422 000 € TTC, le montant de la TVA de 737 000 € est supporté par la Ville.*

Les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits dans le budget annexe Aguilera (études, frais de maîtrise d'ouvrage, frais de maîtrise d'œuvre et travaux)

#### Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Phases études : novembre 2024 à juin 2025
- Consultation et attribution des marchés de travaux : juin 2025 à octobre 2025
- Travaux : décembre 2025 à janvier 2027

Il vous est donc proposé, mes chers collègues :

- d'approuver le programme pour la réhabilitation et l'extension du bâtiment de l'Union Sportive de Biarritz et d'y inclure les locaux de l'Académie Basque du Sport ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à la réalisation de ce projet.

#### **ADOPTE AVEC 27 VOIX POUR**

**3 CONTRE :** Nathalie MOTSCH, Sébastien CARRERE, Patrick DESTIZON

**5 ABSTENTIONS :** Guillaume BARUCQ, Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait

Certifié conforme au registre

Biarritz, le 30 septembre 2024

Le Maire

